


Je m'inscris à la formation Maîtriser la facture électronique

Bulletin d'inscription contractuel à compléter et transmettre au service formation :

 formation@5962.cerfrance.fr



Cerfrance Nord - Pas de Calais
Service Formation
Rue Gilles de Roberval - CS 20092
62802 Liévin Cedex



L'entreprise : Numéro d'adhérent :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

Mail (obligatoire pour toute inscription) :

Nom du participant :

Dirigeant Salarié Conjoint collaborateur Aide familial Autre :

Date de Naissance :

Régime de sécurité sociale : MSA RSI Salariés

Nom de l'accompagnateur :

Dirigeant Salarié Conjoint collaborateur Aide familial Autre :

Date de Naissance :

Régime de sécurité sociale : MSA RSI Salariés

Demande d'inscription pour la date suivante :

à :

Formation déjà contractualisée : Oui Répondre «oui» si vous êtes en gamme gestion, performance, privilège ou si vous disposez de «mes avantages mutualistes»

Je joins le règlement de 182,40 €^{TTC} (si un seul participant) et je joins règlement d'un montant de 91,20 €^{TTC} par participant supplémentaire.

Notez qu'un mail de confirmation vous parviendra, au plus tard, 1 semaine avant le début de la formation.

En signant le présent document, je reconnais avoir pris connaissance, du programme, des prérequis et des conditions générales de vente et les accepte.

Date : / /

Signature et cachet :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

1. OBJET - DOMAINE D'APPLICATION

Les dispositions suivantes sont applicables à la prestation dont la nature et les caractéristiques du service sont décrites dans le présent contrat de services conclu entre l'adhérent et l'Association de Gestion et de Comptabilité du Nord - Pas de Calais, indifféremment dénommée Cerfrance Nord - Pas de Calais ou AGC5962.

2. L'ORGANISME DE FORMATION

Cerfrance Nord - Pas de Calais est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°31 59 07054 59 auprès de la DRTEFP.

3. COMMANDE

L'adhérent reconnaît expressément accepter le contenu de la formation, présent dans le catalogue des formations en vigueur et dans la fiche descriptive, et cela avant toute demande d'inscription.

4. INSCRIPTIONS

Toute demande d'inscription, pour être valablement acceptée, doit être effectuée en retournant le bulletin d'inscription, dûment complété et signé à l'adresse qui figure en entête dudit bulletin. L'adhérent est informé que l'inscription ne sera définitivement prise en compte par Cerfrance Nord - Pas de Calais et vaudra ordre de commande, que si toutes les rubriques sont renseignées par une personne habilitée de l'entreprise ou de l'organisme participant.

5. PAIEMENT

Le paiement des formations se fait soit lors de la contractualisation annuelle dans ProfilAGE, soit lors de l'inscription à la formation par chèque bancaire à l'ordre de Cerfrance Nord - Pas de Calais à envoyer en même temps que le bulletin d'inscription.

6. CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un mail est adressé aux participants avant la formation pour confirmer définitivement l'inscription.

7. RESPECT DU DROIT D'AUTEUR

En s'inscrivant et en participant à une formation dispensée par Cerfrance Nord - Pas de Calais, l'adhérent s'engage à respecter les droits d'auteur et les conditions ou restrictions d'usage subséquentes des documents qui lui seront remis.

8. COÛT

Le coût facturé concerne les frais pédagogiques. Les frais de repas seront à régler directement au restaurateur.

9. FACTURATION - CONVENTION - ATTESTATION DE FORMATION

Cerfrance Nord - Pas de Calais envoie aux participants, une facture du montant de la formation, un exemplaire de la convention professionnelle et l'attestation de présence.

10. EVALUATION

A l'issue de la formation, une évaluation de la formation et des acquis sera réalisée auprès de chaque participant.

11. DÉSISTEMENT, ABSENCE

La formation est facturée dès l'inscription. En cas d'absence ou désistement annoncé plus de 8 jours avant la formation, Cerfrance Nord - Pas de Calais proposera une autre session de son catalogue.

En cas de désistement dans les 8 jours précédents la formation, Cerfrance Nord - Pas de Calais facturera la totalité du coût de la formation. Il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours de la formation.

12. ANNULATION DE LA FORMATION - REPORT

Cerfrance Nord - Pas de Calais se réserve la possibilité d'annuler à tout moment une formation et s'engage à reprogrammer une nouvelle session de formation dans un délai 6 mois. En cas de non respect de ce délai un avoir sera réalisé.

13. LITIGES ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Tribunal de Commerce de Lille sera seul compétent pour connaître de tout litige pouvant survenir quant à l'exécution des contrats conclus avec Cerfrance Nord - Pas de Calais, et ce même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

14. DÉCLARATIONS

Les parties conviennent que les clauses du présent contrat expriment l'intégralité de l'accord intervenu entre les parties, remplaçant toutes propositions écrites ou orales et toutes autres communications entre les parties ayant trait au contenu du présent contrat. En cas de contradiction entre les présentes conditions et celles pouvant figurer antérieurement dans tous documents de l'adhérent, les présentes dispositions prévaudront à défaut de modification dûment notifiées entre les parties.